Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 13 (1868)

Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 13 juin 1868.

Quelques cantons se sont adressés ces derniers temps au laboratoire fédéral à l'effet d'en recevoir des munitions destinées aux sociétés de carabiniers.

Nous croyons devoir faire remarquer à ce sujet que la fabrication des munitions nécessaires pour les cours militaires et pour les dépôts règlementaires dans les cantons est déjà poussée avec la plus grande activité, afin d'éviter le moindre retard possible dans ces envois; nous ajoutons qu'en droit la Confédération ne peut dans aucun cas être tenue de fournir les munitions demandées pour les différentes sociétés de carabiniers, c'est pourquoi le Département a décidé que pour le moment le laboratoire fédéral ne devra faire aux cantons aucune autre livraison de munitions que celles nécessaires pour le service de leurs troupes.

Il reste cependant facultatif aux sociétés de carabiniers de se pourvoir des munitions dont elles peuvent avoir besoin auprès des établissements particuliers; en outre le Département ne manquera pas d'accueillir favorablement toutes les demandes de munitions qui lui seront faites par les sociétés de carabiniers aussi vite qu'il lui sera possible de le faire.

Si malgré ces dispositions quelques cantons croyaient devoir remettre des munitions aux sociétés de carabiniers, nous nous verrions obligés de nous prévaloir de la présente communication si les munitions remises pour les dépôts règlementaires dans les cantons ne suffisaient plus pour le besoin des troupes.

En vous priant de porter ce qui précède à la connaissance de votre administration d'arsenal nous saisissons cette occasion de vous renouveler, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral, Welti.

Fribourg. 17 juin 1868. (Corr. part.) — Les dernières promotions faites dans notre corps d'officiers sont:

```
promu capitaine à la 1re chasseurs du bataillon nº 61.
MM. Reynold, Henri,
    Techtermann, Philippe,
                                                   1re fusiliers
                                                                                61.
    Mettraux, Pierre,
                                                   2c chasseurs
                                                                                56.
    Berger, Isidore,
Musy, L-II.
                                                   2e fusiliers
                                                                                56.
                                                   3e
                                                                                61.
    Guérig, Auguste,
                                   lieutenant à la 1re chasseurs
                                                                                61.
                                                   3c fusiliers
                                                                                56.
    Helfer, Jn-Joseph, nommé 2º sous-lieut.
                                                   1re chasseurs
    Python, Charles, promu chirurgien-major au demi-bat. nº 118 de réserve.
```

Les nouveaux signes distinctifs ne prennent décidément pas faveur. Quelques officiers qui les ont emplettés très cher, les ont vu abimés au bout de quelques jours de service. D'ailleurs chacun s'accorde à reconnaître que ce n'est ni joli ni pratique (les grades ne se reconnaissent pas assez), ni solide. C'est ce qu'en style fédéral on appelle du pratique et du bon marché.

Quant à la coiffure, on regrette le képi actuel; mais pour le chapeau Burkli, dit

de chaudronnier, il ne trouvera de partisans ni parmi les officiers ni parmi les soldats. A défaut de képi ce serait la casquette avec visière droite (modèle français) qui aurait la préférence.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 12 juin 1868, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le corps des officiers d'artillerie:

1º Au grade de capitaine, le lieutenant Monnard, Charles, aux Ponts;

- 2º Au grade de lieutenant, le 1er sous-lieutenant Perrochet, James-Alphonse, à Auvernier;
- 3. Au grade de 1er sous-lieutenant, le 2e sous-lieutenant Reymond, Lucien, à Fontaines.

A la date du 17 juin il a promu:

1º Au grade de capitaine de guides, le lieutenant Barrelet, Fréd.-Ed., à Fleurier. 2º Au grade de 2ºs sous lieutenants d'infanterie, les sous-officiers Merian, Guillaume, à la Chaux-de-Fonds, et Lambert, Paul-Armand, à Chez-le-Bart.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 12 mai, M. Gachet, Louis, à Bioley-Orjulaz, 2c sous-lieutenant du centre n° 2 du 12e bataillon R. C.

Le 16, MM. Fornerod, Achille, à Avenches, capitaine des chasseurs de gauche du 70° bataillon; Martinoni, Georges, à Rolle, 2° sous-lieutenant du centre nº 2 du 111° bataillon; Guisan, Julien, à Lausanne, 2° sous-lieutenant des chasseurs de droite du 5° bataillon R. C.

Le 23, M. André, Jean-Louis, à Yens, lieutenant des chasseurs de gauche du 7e bataillon R. C.

Le 26, M. Vuagniaux, Ch.-Daniel, à Oron, capitaine du centre nº 3 du 45e bataillon:

Le 27, M. Mermod, Edouard, à Ste-Croix, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 11e bataillon R. C.;

Le 29, MM. Larpin, Henri, à Lausanne, capitaine des chasseurs de gauche du 26º bataillou; Bovay, Ami, à Aubonne, lieutenant du centre nº 1 du 26º bataillon;

Le 2 juin, MM. Pittet, Auguste-Henri, à Bière, 1er sous-lieutenant du centre no 3 du 70° bataillon; Epars, Jules-Fs-Henri, à Penthalaz, 2° sous-lieutenant du centre no 1 du 45° bataillon; Blazer, Antoine, à Commugny, 2° sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 8° bataillon R. C.;

- Le 5, MM. Dénéréaz. Louis, à Cossonay, capitaine des chasseurs de gauche du 45° bataillon; Perrin, Victor, à Payerne, capitaine du centre nº 1 du 112° bataillon; Bocion, Adolphe, à Bournens, lieutenant du centre nº 1 du 45° bataillon;
- Le 9, MM. Magnin, John, à Montricher, capitaine du centre n° 2 du 26° bataillon; Campart, Charles, à Lausanne, capitaine du centre n° 3 du 50° bataillon; Banderet, Charles, à Champagne, 2° sous-lieutenant du centre n° 1 du 46° bataillon;
- Le 10, MM. Gattabin, Joseph, à Lausanne, capitaine quartier-maître du 456 bataillon; Golay, François, au Chenit, lieutenant du centre nº 1 du 106 bataillon R. C.;
- Le 13, M. Bonzon, Alexis, à Pompaples, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 111e bataillon;
- Le 16, MM. Déglon, Jaques-Louis, à Moudon, lieutenant du centre nº 4 du 26º bataillon; Boissier, Agénor, à Valleyres-sous-Rances, 1º sous-lieutenant du centre nº 4 du 111º bataillon; Richard, Louis, à Nyon, 2º 2ous-lieutenant du centre nº 4 du 50º bataillon;
- Le 23, MM. Crausaz, Frédéric, à Trey, lieutenant du centre nº 1 du 2º bataillon R. C.; Chevalley, Emile David, à Champtauroz, 1ºr sous-lieutenant des chasseurs de droite du 2º bataillon R. C.; Eindiguer, Ch.-Marc, à St-Prex, 2º sous-lieutenant du centre nº 1 du 8º bataillon R. C.; Debonneville, Alfred, à Gimel, 2º sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 8º bataillon R. C.;
- Le 27, M. Freymond, Louis, à St-Cierges, 2° sous-lieutenant du centre n° 1 du 50° bataillon;
- Le 29, M. Lavanchy, Ch.-Jules, à Lutry, lieutenant du centre nº 3 du 50e bataillon.